



Réunion du 27 février 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 27 février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2020

PRESENTS : M. TENAUD, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mmes CHAUVIN, HERBERT, M. ACHARD, M. ROUSSEAU, Mme BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, RICORDEL, FOREST et BONNEAU.

EXCUSÉS : MM GIRARD et GELEBART, Mme POUVREAU

POUVOIR : M. GROSSIN à M. ROUSSEAU

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter les propriétés cadastrées section AD n°15, n°23 et n° 26p, sise Rue de l'Eglise.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété cadastrée section AC n°49, sise 58 Rue Nationale.

ADOPTION DU PROJET DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT AVANT MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PLUIH

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de zonage d'assainissement et décide de soumettre ce projet de zonage à enquête publique.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX DE MONSIEUR LE MAIRE – DÉLÉGATION POUR SIGNATURE

Le Conseil Municipal désigne M. GROSSIN, Adjoint à l'urbanisme, pour prendre les décisions sur la déclaration préalable de travaux de M. Le Maire.

ATTRIBUTION DU PROJET WIFI4EU

Le Conseil Municipal attribue à l'entreprise City Passenger, pour un montant de 15 000€ HT, la mise en place du WIFI gratuit sur la commune dans le cadre de l'appel à projet européen WIFI4EU, appel à projet qui attribue à chaque commune retenue une enveloppe de 15 000€ pour l'installation de la WIFI gratuite sur son territoire.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE DE L'ACACIA POUR SÉJOUR DÉCOUVERTE

Le Conseil Municipal attribue une subvention à l'école publique pour l'organisation d'une classe découverte en 2020 à hauteur de 15€ par nuit par élève, soit un total de 1 305€ pour le séjour.

PRESTATION DU SERVICE « CONSEIL EN ORGANISATION » DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal sollicite l'intervention du service Conseil en Organisation du Centre de Gestion.

DEMANDE DE VENTE D'UNE PARCELLE À LA JAUBRETIÈRE

Le Conseil Municipal accepte la vente d'une parcelle communale cadastrée section ZO n°93 à La Jaubretière à un particulier.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget Général dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'année 2019, qui s'établit comme suit, pour le Budget Général :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultats 2018 reportés :	99 454.97	Résultats de clôture 2018 :	-599 702.46
Dépenses de l'exercice :	1 025 765.42	Dépenses de l'exercice :	913 779.24
Recettes de l'exercice :	1 354 176.21	Recettes de l'exercice :	939 765.31
Résultat de l'exercice :	328 410.79	Résultat de l'exercice :	25 986.07
Résultat de clôture 2019 :	427 865.76	Résultat de clôture 2019 :	-573 716.39
<u>Restes à réaliser</u>			
		Dépenses d'investissement :	12 000
		Recettes d'investissement :	63 818
		Solde :	51 818

AFFECTATION RÉSULTATS 2019

Considérant les résultats de l'exercice 2019 qui sont :

Section de fonctionnement	
Résultat de clôture	427 865.76
Section d'investissement	
Résultat de clôture	-573 716.39
Solde de restes à réaliser	51 818
Besoin de financement	521 898.39

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du Budget Général pour l'année 2019 comme suit :

- en section d'investissement de l'exercice 2020	427 865.76
- en section de fonctionnement de l'exercice 2020	0.00

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – B. ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget Assainissement dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – B. ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'année 2019, qui s'établit comme suit, pour le Budget Général :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Résultats 2018 reportés :	224 166.24	Résultats de clôture 2018 :	71 348.13
Dépenses de l'exercice :	55 760.59	Dépenses de l'exercice :	14 298.36
Recettes de l'exercice :	114 742.04	Recettes de l'exercice :	25 772.15
Résultat de l'exercice :	58 981.45	Résultat de l'exercice :	11 473.79
Résultat de clôture 2019 :	283 147.69	Résultat de clôture 2019 :	82 821.92
<u>Restes à réaliser</u>			
		Dépenses d'investissement :	2 169.00
		Recettes d'investissement :	344.03
		Solde :	-1 825.17

AFFECTATION RÉSULTATS 2019 – B. ASSAINISSEMENT

Considérant les résultats de l'exercice 2019 qui sont :

Section de fonctionnement	
Résultat de clôture	283 147.69
Section d'investissement	
Résultat de clôture	82 821.92
Solde de restes à réaliser	- 1 825.17
Besoin de financement	0.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat du Budget Assainissement pour l'année 2019 comme suit :

- en section d'investissement de l'exercice 2020	0.00
- en section de fonctionnement de l'exercice 2020	283 147.69

A FALLERON, le 3 mars 2020

Le Maire,
Gérard TENAUD



